

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25017</p>
---	--	---

SEANCE du : 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 11 février 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Bérandère BAZANTAY	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Florence BAZZOLI	Bruno COTHOUIS	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU	Constance MACKOW	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, pouvoir à Constance MACKOW
Rodolph THIBAUDEAU	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Bruno BODIN, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Thierry NOMBALAY, Directeur du service financier



Bressuire : convention de servitude – rue Saint-Simon

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Dans le cadre de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la Société ENEDIS a pour projet de mettre en place un nouveau support pour la ligne BT aérienne située Rue Saint-Simon sur la commune de Bressuire.

Ce support doit être posé sur une parcelle Rue Saint-Simon appartenant à la commune, cadastrée :

- AC0260

Il est donc nécessaire de signer une convention de servitude avec la Société ENEDIS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de servitude ENEDIS sur la parcelle cadastrée AC0260 pour la mise en place du support de la ligne BT aérienne.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20250221-DG_DEL_2025_017-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025